

Ecole Intercommunale de Musique du Val de Gartempe 2 place du vieux marché 86500 MONTMORILLON

FICHE DE POSTE CHEF D'ORCHESTRE

MISSION PRINCIPALE

Chef de musique pour la direction des orchestres de l'Ecole Intercommunale de Musique du Val de Gartempe L'orchestre d'Harmonie de Montmorillon et la Batterie Fanfare de Saint Pierre de Maillé

ARCHITECTURE DU POSTE

• Activités et tâches du poste

- Choisir et rechercher des œuvres à interpréter.
- Assurer les répétitions de l'Orchestre d'harmonie à Montmorillon le vendredi soir.
- Assurer les répétitions générales pour les préparations des concerts.
- Organiser et assurer le bon déroulement de stage .
- Assurer la direction d'orchestre pour les concerts.
- Assurer diverses cérémonies sur demande du président de l'EMIG et en adéquation avec les autres emplois du titulaire.
- Concerts prévus en 2019/2020 :
 - * Concert de Saint Cécile.
 - * Concert d'Angles sur l'Anglin au mois de mars
 - * Concert de Montmorillon au mois de Juin
 - * Concert de St Germain (date non définie).
 - * Concert de la communauté de commune Vienne et Gartempe (date non définie).
 - * Répétitions concerts de fin d'année dans les communes adhérentes à l'EMIG.
- Les cérémonies prévues sont celles du calendrier français, d'autres cérémonies peuvent se greffer du type, inauguration, cérémonie de jumelage, d'autres cérémonies pourront être demandées au titulaire selon l'actualité (ex mariage etc...).
- Liste non exhaustive, d'autres concerts ou cérémonies pourront être demandés par le président de l'EMIG.
- Assurer les temps forts des orchestres lorsque nécessaire.
- Proposer de nouvelles activités pour les orchestres (ex. formation Big band).

CONTEXTE DE LA SITUATION DE TRAVAIL

• Relations

- Le poste est placé sous l'autorité du président de l'Ecole Intercommunale de Musique du Val de Gartempe, à ce titre le titulaire du poste rend compte régulièrement des actions en cours, fait valider tous les documents, toutes les décisions ou autres liés à l'activité du poste.
- Relation externe dans le cadre d'organisation des manifestations.

• Conditions particulières du poste de travail

- L'EMIG rayonne sur le territoire de la Communauté de commune Vienne et Gartempe, à ce titre des déplacements fréquents sont à réaliser.
- Déplacements hors des territoires pour des concerts et des prestations.

EXIGENCE DU POSTE

• Savoir

- Etre lauréat du concours de direction d'orchestre ou disposer d'une expérience confirmée sur une fonction équivalente.
- Disposer d'une bonne culture musicale générale.

• Savoir faire

- Avoir le sens de l'innovation.
- Adapter le répertoire au niveau des orchestres.
- Etre pédagogue.
- Faire preuve d'ouverture sur divers courants et répertoires musicaux.

Savoir être

- Autonomie dans la conduite des activités, adaptabilité, réactivité et rigueur.
- Discrétion professionnelle, devoir de réserve et sens du service public.
- Respect de l'usager.
- Travail en équipe.
- Véhiculer une image positive de l'EMIG et des orchestres.
- Savoir travailler en équipe.
- Savoir prendre des initiatives tout en rendant compte.
- Avoir le sens du contact.
- Etre à l'écoute.
- Faire preuve de pédagogie.
- Avoir le sens du service public.
- L'établissement étant publique, les débats politiques ou religieux sont interdits pendant les activités du poste.
- Faire preuve de discrétion.
- Etre disponible.
- Bonne qualité d'écoute et bon contact avec les musiciens (jeunes et moins jeunes).
- Ponctuel et assidu dans son travail.
- Savoir se remettre en cause.

HORAIRES ET DUREES

• Horaires de travail

- Répétition de l'orchestre d'Harmonie à Montmorillon le vendredi soir de 20h30 à 22h30.
- Les horaires des différentes prestations seront précisées à la répétition précédent l'événement.

<u>Durées</u>

- Le nombre de semaines de travail est calé sur le calendrier scolaire.
- Des prestations pourront être demandées sur les périodes de vacances scolaires.
- Des répétitions pourront être demandées sur les périodes de vacances scolaires si besoin.

Absences

- Les absences doivent être anticipées.
- Toutes les absences doivent être motivées et sont soumises à autorisation.

LIEU DE TRAVAIL

- Les répétitions sont assurées sur les communes de :
- Montmorillon principalement
- Saint Pierre de Maillé : Batterie-fanfare.
- Pour les besoins des concerts des répétitions peuvent être décentralisées.
 - Les prestations sont assurées en priorité sur les communes adhérentes à l'EMIG soit :
- Lathus
- La Trimouille
- Montmorillon
- Antigny

- Saint Savin
- Saint Germain
- Nalliers
- La Bussière
- Saint Pierre de Maillé
- Angles sur l'Anglin
 - Les prestations sont aussi assurées :
- Sur les communes de la Communauté de commune Vienne et Gartempe.

 Sur les communes de la Communauté de commune vienne et Gartempe. Dans le département de la Vienne. Exceptionnellement sur le territoire Français. 	
Fait à Montmorillon Le :	
En 2 exemplaires	
L'EMPLOYEUR	L'EMPLOYE (*)

*Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »